



Ville de

Rivière-Rouge

Tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville ainsi que le conseil d'agglomération ont adopté, le 14 décembre 2015, un programme triennal d'immobilisations pour la Ville de Rivière-Rouge ainsi qu'un programme triennal d'immobilisations pour l'Agglomération de Rivière-Rouge, lesquels documents sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

VILLE CENTRALE SOMMAIRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS PAR FONCTION

FONCTION	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	ANNÉE 2018	TOTAL DES 3 ANNÉES
Administration générale	20 500 \$	0 \$	0 \$	20 500 \$
Transport routier	48 000 \$	150 000 \$	0 \$	198 000 \$
Hygiène du milieu	20 000 \$	0 \$	0 \$	20 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	25 000 \$	0 \$	0 \$	25 000 \$
Loisirs et culture	415 000 \$	30 000 \$	50 000 \$	495 000 \$
Total	528 500 \$	180 000 \$	50 000 \$	758 500 \$

AGGLOMÉRATION SOMMAIRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS PAR FONCTION

FONCTION	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	ANNÉE 2018	TOTAL DES 3 ANNÉES
Sécurité publique	150 000 \$	0 \$	0 \$	150 000 \$
Total	150 000 \$	0 \$	0 \$	150 000 \$

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 23^e JOUR DE DÉCEMBRE 2015

Lucie Bourque
Greffière